



LE SYSTÈME EDUCATIF FRANCAIS

TACHKENT 14 MAI 2018



PLAN DE L'INTERVENTION

- 1) Les grands principes du système éducatif français
- 2) L'organisation de la scolarité
- 3) L'école maternelle, une spécificité française
- 4) Les acteurs du système éducatif
- 5) Les repères d'enseignements
- 6) Les principes pédagogiques



LES GRANDS PRINCIPES DU SYSTÈME EDUCATIF FRANCAIS



1) LES GRANDS PRINCIPES DU SYSTÈME EDUCATIF FRANCAIS

La liberté d'enseignement

L'égalité d'accès et de traitement

La gratuité

La neutralité

La laïcité

L'obligation scolaire



LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une manifestation de la liberté d'expression

Liberté d'enseignement (choix pédagogiques, choix de l'enseignement par les parents)

L'Etat seul est habilité à délivrer les diplômes scolaires et les grades universitaires



L'ÉGALITÉ D'ACCÈS ET DE TRAITEMENT

- Egal accès des enfants à l'instruction
- Principe d'égalité de traitement
- Non discrimination à l'encontre des élèves handicapés



LA GRATUITÉ

L'enseignement dispensé dans les écoles (niveau primaire) et les établissements publics (niveau secondaire) est gratuit.



LA NEUTRALITÉ

L'enseignement public est neutre

- Ecole
- Personnels
- Enseignement



LA LAÏCITÉ

- La république la ique organise la séparation des religions et de l'Etat
- Liberté de conscience : chacun est libre de croire ou de ne pas croire
- La laïcité protège de tout prosélytisme et de toute pression qui empêcheraient chacun de faire ses propres choix
- Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdite
- La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre filles et garçons
- Tous les personnels doivent transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité. Donc les enseignants sont laïques dans l'exercice de leur fonction.



L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE



2) L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE

- Les enfants sont accueillis à 3 ans (et peuvent l'être dès 2 ans dans la limite des places disponibles) à l'école maternelle
- ♣ La scolarité est obligatoire de l'âge de 6 ans à 15 ans (Cours préparatoire/1^{er} grade de l'école élémentaire jusqu'à la 3^{ème} de collège/9^{ème} grade)
- La scolarité se termine par le passage du baccalauréat en Terminale (12^{ème} grade)



Système Français		Système américain	
Ancien système Crèche/N	Nouveau système	Day care/Pre-school	
0-3 ans crèche 3-4 ans petite section de maternelle (PS) 4-5 ans moyenne section de maternelle (MS) 5-6 ans grande section de maternelle (GS)		2-3 ans nursery school/day care 3-4 ans preschool 4-5 ans pre-kindergarten 5-6 ans kindergarten	
École Primaire		Elementary School	
 6-7 ans = onzième ou CP 7-8ans = dixième ou CE1 8-9 ans = neuvième ou CE2 9-10 ans = huitième (CM1) 10-11 ans = septième ou CM2 		 6-7 ans = 1st grade 7-8 ans = 2nd grade 8-9 ans = 3rd grade 9-10 ans = 4th grade 10-11 ans = 5th grade 	
Collège		Junior High School /Middle school	
 11-12 ans = sixième 12-13 ans = cinquième 13-14 ans = quatrième 14-15 ans = troisième 		 11-12 ans = 6th grade 12-13 ans = 7th grade 13-14 ans = 8th grade 14-15 ans = 9th grade 	
Lycée		Senior High School (selon l'école, certaines Senior high school commencent 9th grade)	
 15-16 ans = seconde 16-17 ans = première 17-18 ans = terminale 		 15-16 ans = 10th grade 16-17ans = 11th grade 17-18 ans = 12th grade 	
Université (Ancien système)	Université (Nouveau système issu de l'harmonisation européenne LMD=Licence ; Master : Doctorat)	College/University	
18-20 ans = Deug (2 ans) 20-21 ans = Licence (1 an) 21-22 ans = Maîtrise (1 an) 22-23 ans = DESS/DEA (1 an) 23-27 ans = Doctorat (3-5 ans) • 18-21 ans = Licence (3 ans) • 21-22 ans = Master I (1 an) • 22-23 ans = Doctorat (3-5 ans)		 18-20 ans = Associates of Arts (A.A.) 20-22 ans = Bachelor of arts/Science (B.A., B.S.) 22-24 ans = Master's (MBA, MA, MS) 24-27 ans = PhD. 	



LES DOMAINES DE COMPÉTENCE

Compétences	Ecole	Collège	Lycée
Investissement, équipement et fonctionnement	Commune	Département	Région
Dépenses pédagogiques	Commune	Etat	Etat
Personnels enseignants (recrutement, formation, affectation, rémunération)	Etat	Etat	Etat
Programme d'enseignement	Etat	Etat	Etat
Validation des diplômes	-	Etat	Etat



L'ÉCOLE PRIMAIRE

- Depuis 1990, les parcours scolaires des élèves sont organisés par cycles
 - Cycle 1: petite section, moyenne section et grande section (3/5 ans)
 - Cycle 2 : CP, CE1, CE2 (6/8 ans)
 - Cycle 3 : CM1, CM2, 6ème (9/11 ans)
- Depuis 2008, tous les élèves reçoivent 24 heures d'enseignement par semaine



L'ECOLE MATERNELLE, UNE SPECIFICITE FRANCAISE



3) L'ECOLE MATERNELLE

« Pour apprendre à l'école, il faut apprendre l'école... Il faut du temps, un contexte émotionnellement sécurisant et des programmes qui favorisent la construction de références, de repères communs à tous les enfants pour créer une culture véritablement commune....».

(Elisabeth Bautier, chercheuse en science de l'Education, professeure à l'université de Paris 8)



QU'EST-CE QUE L'ÉCOLE MATERNELLE?

L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans.

Elle se situe en amont de la scolarité obligatoire qui débute à l'âge de 6 ans.

Trois sections découpent la maternelle :

- Petite section (à 3 ans)
- Moyenne section (à 4 ans)
- Grande section (à 5 ans)



A QUEL ÂGE?

Si les enfants français et étrangers peuvent être accueillis à 3 ans en petite section de maternelle, sous certaines conditions (places disponibles, zones urbaines, rurales de montagne, environnements sociaux défavorisés), les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent être admis à l'école. Ils y restent jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.



L'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE

La formation initiale des enseignants du premier degré leur permet d'enseigner dans tous les niveaux de l'école primaire (de la petite section au CM2). Leur enseignement est polyvalent (dans tous les domaines)

L'enseignement se construit par rapport à des programmes définis par l'Etat (les derniers datent de 2015). Les élèves sont évalués à l'aide de deux outils :

- Un carnet de suivi des apprentissages qui suit l'élève et vise à faciliter d'une part la communication avec les familles, d'autre part la prise de conscience par les élèves de leurs apprentissages. Il s'appuie sur un recueil d'observations régulières sur un temps suffisamment long pour permettre aux apprentissages de se réaliser.
- -La synthèse des acquis des élèves qui se présente sous la forme d'un livret de compétences permettant de faire le point sur la maitrise des attendus de fin de cycle en fin de grande section

L'enseignante est aidée dans son travail quotidien avec les élèves par une assistante maternelle (au moins sur une partie de la journée) : préparation des ateliers de travail, aide au passage aux toilettes des enfants, rangement du matériel, encadrement de petits groupes d'élèves sous l'autorité de l'enseignante, ...



UNE ÉCOLE MATERNELLE PARTICULIÈRE POUR PLUSIEURS RAISONS

- La maternelle organise la rencontre entre 3 sphères : l'enfant, la famille et l'école (socialisation familiale et scolaire). L'Ecole est un « tiers séparateur ».
- * A l'école, il s'agit plus d'apprendre ensemble que de vivre ensemble.
- Cela suppose une rupture psychologique importante renforcée par la place que prennent désormais les autres enfants dans l'apprentissage.
- * Les jeunes élèves vont donc devoir mettre progressivement de côté des modes de relations antérieures à l'école, construites sur des bases affectives, de connivence, due à la familiarité avec l'interlocuteur, pour en adopter de nouvelles provoquées par un objet commun : les contenus de savoir. L'école maternelle est l'institution qui, la première et parce qu'elle a mission d'enseigner, va entrainer l'enfant ailleurs que là ou il est.



UN MOMENT FORT DE L'HISTOIRE DU JEUNE ENFANT

Originalité du système français, l'école maternelle accueille les enfants avant la scolarité obligatoire, qui débute à six ans.

Bien que facultative, l'école maternelle scolarise plus de neuf élèves sur dix dès l'âge de trois ans.

La scolarité en maternelle a une influence importante sur la réussite scolaire future.



LES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Les différents domaines :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde



MOBILISER LE LANGAGE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Domaine le plus important. Le mot langage désigne un ensemble d'activités mises en œuvre par un individu lorsqu'il parle, écoute, réfléchit, essaie de comprendre et progressivement, lit et écrit.

L'école maternelle permet à tous les enfants de mobiliser les deux composantes du langage à savoir le langage oral et le langage écrit, en production et en réception. Il est prédictif du lire-écrire au cycle 2.



AGIR, S'EXPRIMER, COMPRENDRE À TRAVERS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

La pratique contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel.

Tous les enfants qui arrivent à l'école maternelle ne sont pas au même stade de développement : agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variées, communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique, collaborer, coopérer, s'opposer.



AGIR, S'EXPRIMER, COMPRENDRE À TRAVERS LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES

Arts du visuel, du son, arts du spectacle vivant : développer le gout pour les pratiques et les rencontres, les différentes formes d'expression, vivre des émotions, formuler des choix et les exprimer; réfléchir, mettre en lien des productions, des artistes, se construire une première culture sensible.



CONSTRUIRE LES PREMIERS OUTILS POUR STRUCTURER SA PENSÉE

Découvrir les nombre et leurs utilisations : construire le nombre pour exprimer les quantités, stabiliser la connaissance des petits nombres jusque 10. Stabiliser c'est la capacité à donner, montrer , évaluer, composer et décomposer, trois c'est deux et encore un . Utiliser le nombre pour désigner un rang, une position. Le nombre permet de conserver en mémoire le rang. Les élèves apprennent à écrire les nombres, dénombrer... Explorer les formes



EXPLORER LE MONDE

Se repérer dans le temps et l'espace : faire l'expérience de la chronologie, sensibiliser à la notion de durée, représenter l'espace

Découvrir le monde du vivant, de la matière, des objets



EN CONCLUSION SUR L'ENFANT DE MATERNELLE

L'enfant à l'école maternelle a besoin de temps :

3 ans, voire 4 ans si il intègre la Toute Petite Section à 2 ans.

Il faut valoriser ses premières réussites, conquêtes, c'est le sens du cahier de progrès et de réussites.

Le redoublement à l'école maternelle est proscrit et on ne peut pas parler de difficultés scolaires à l'école maternelle sauf situation extrême d'élève en situation de handicap.

L'enfant a besoin de jouer, de vivre ses expériences. L'école maternelle n'est pas une école élémentaire. Elle prépare les enfants mais ne se substitue pas aux apprentissages fondamentaux.



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (1/2)

Au cycle 2 (CP, CE1, CE2) l'apprentissage de la langue française et des mathématiques constitue la priorité.

À côté de ces disciplines fondamentales, apparaissent une initiation aux langues étrangères au CP et leur enseignement à partir du CE1, les activités de découverte du monde, les pratiques artistiques (arts visuels et éducation musicale) et l'enseignement de l'histoire des arts, l'éducation physique et sportive.



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (2/2)

Au cours du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) se poursuivent les apprentissages du « cycle 2 ». De nouvelles disciplines se constituent et viennent compléter les disciplines fondamentales, l'histoire et la géographie, les sciences expérimentales et la technologie.



LE COLLÈGE

Le collège est un établissement de niveau secondaire qui accueille sans examen tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire, à partir de onze ans. L'objectif premier est de permettre à tous d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (cf loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013). Il prépare également les élèves à la poursuite de leur scolarité dans la voie générale, technologique ou professionnelle.



ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE

Les enseignements au collège sont structurés en disciplines (enseignées par des professeurs monovalents) : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique, sciences de la vie et de la Terre, technologie, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, physique-chimie, deux langues vivantes ainsi qu'un enseignement transdisciplinaire d'histoire des arts. Les objectifs sont fixés par des programmes nationaux.



L'ORGANISATION DU COLLÈGE

Les quatre années (sixième - cinquième - quatrième - troisième) de la scolarité obligatoire au collège sont organisées en trois cycles.

<u>Sixième</u>: le cycle d'adaptation - L'objectif est de consolider les acquis de l'école primaire et d'initier les élèves aux méthodes de travail du collège.

<u>Cinquième et quatrième</u>: le cycle central - L'objectif est de permettre aux élèves d'approfondir leurs savoirs, savoir-faire et savoir être. En cinquième débute l'enseignement de la physique-chimie. Les élèves choisissent également une seconde langue vivante étrangère ou régionale en cinquième.

<u>Troisième</u>: le cycle d'orientation - Il permet de compléter les acquisitions du collège et de préparer aux formations générales, technologiques ou professionnelles.

Les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, constituent le cycle 4 d'apprentissage.

À la fin de l'année de troisième, les élèves se présentent au diplôme national du brevet (DNB) qui évalue les connaissances et les compétences acquises au collège et atteste de la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et de culture.



LE LYCEE

Les élèves intègrent le lycée à l'issue de la classe de troisième du collège et peuvent s'orienter vers trois voies.

■ LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Pour accéder à ces deux voies, les élèves intègrent une classe de seconde en lycée général et technologique. À l'issue de cette classe, ils entrent dans le « cycle terminal » constitué des classes de première et de terminale.

■ LA VOIE PROFESSIONNELLE

La voie professionnelle permet d'acquérir des compétences professionnelles ainsi que des connaissances et des savoir-faire dans un domaine particulier. Elle est organisée également en 3 ans (2^{nde}, 1^{ère}, Terminale).







4) LES ACTEURS DU SYSTÈME EDUCATIF

A l'école, au collège ou au lycée :

- Les élèves
- Les enseignants, les personnels de santé et d'action sociale
 Les personnels d'encadrement (chefs d'établissement)
- Les personnels d'inspection (IEN, IA-IPR)
- Les conseillers principaux d'éducation (CPE)
- Les documentalistes
- Les Agents Territoriaux Spécialisés pour les Ecoles Maternelles
- Les intervenants extérieurs (sportifs, artistiques)
- Les accompagnants pour les élèves en situation de handicap
- Les parents d'élèves



LES ENSEIGNANTS

En France, les enseignants sont recrutés par concours et deviennent fonctionnaires de l'État. Les enseignants des écoles et établissements privés sous contrat avec l'Etat sont aussi recrutés par concours. Ils ont le statut de personnels contractuels de droit public.

Depuis la rentrée 2011, pour s'inscrire aux concours, les candidats doivent être titulaires d'un master 2, dans un objectif d'élévation du niveau de qualification des enseignants.

Pendant leur préparation au concours, à l'université, les étudiants peuvent suivre des stages dans des classes, en observation et pratique accompagnée ainsi qu'en responsabilité. Ensuite, les lauréats deviennent professeurs stagiaires : ils sont affectés pour une année scolaire dans un établissement et titularisés à la fin de cette première année d'enseignement et de formation, à l'issue d'une évaluation effectuée par les corps d'inspection.



LES PARENTS D'ÉLÈVES

Membres à part entière de la communauté éducative, les parents bénéficient d'un cadre règlementaire définissant leurs droits :

- Réunion d'information de début d'année et rencontre avec le (les) professeur(s)
- Information régulière sur les résultats de leur enfant (livret, bulletin)
- Information régulière sur le comportement de leur enfant
- Un examen des conditions d'organisation du dialogue parents/école est arrêté dans chaque établissement
- Représentation à l'occasion des conseils (d'école, de classe, d'établissement) par des parents élus (facilitant la communication entre parents)





5) LES REPERES D'ENSEIGNEMENT

Le socle commun de connaissances et de compétences et de culture

Les programmes



LE SOCLE COMMUN de connaissances, de compétences et de culture

Défini par la loi: « ce que nul n'est censé ignorer » Organisé autour de piliers d'enseignement :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité.

Il identifie des paliers de maitrise validés en fin de CE2, fin de 6ème, fin de3ème) Il articule des connaissances, des capacités et des attitudes.



LE SOCLE COMMUN de connaissances de compétences et de culture

Il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Du CP à la 3ème de collège les élèves acquièrent progressivement les compétences et connaissances nécessaires à la maitrise du socle commun.

Il est évalué et validé en 3 paliers en fin de cycle 2 (CE2), fin de cycle 3 (6ème) et fin de cycle 4 (3ème) à l'aide d'un outil appelé le Livret Scolaire Unique (LSU).



LES PROGRAMMES

Ils définissent les contenus d'apprentissage, les attendus de fin de cycle en terme de compétences à maitriser, les repères de progressivité des apprentissages, les croisements interdisciplinaires possibles.



LES PROGRAMMES 2015

Une présentation par cycle :

Cycle 1 : PS, MS, GS. Il précède la scolarité obligatoire

Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1, et CE2

Cycle 3, cycle de consolidation : CM1, CM2 et classe de 6ème

Cycle 4, cycle des approfondissements : classes de 5ème, 4ème et 3ème

Des horaires institutionnels pour l'enseignement obligatoire

Des domaines d'enseignement

Une priorité : la maitrise de la langue française

Des compétences de fin de cycle à maitriser



LE PROJET D'ÉCOLE/D'ÉTABLISSEMENT

Obligatoire, le projet représente un moyen privilégié pour atteindre les grands objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il permet d'adapter l'enseignement aux besoins des élèves et de favoriser l'égalité des chances.

Pour une école donnée, le projet correspond d'abord à l'élaboration d'orientations visant à améliorer la réussite de tous les élèves (constats, objectifs, moyens, évaluation).





6) LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

- Faciliter l'éveil de la personnalité des élèves
- Stimuler le développement sensoriel, moteur, cognitif, social
- Permettre un épanouissement affectif orienté sur les apprentissages et la vie collective
- Proposer des situations d'enseignement adaptées aux besoins des élèves
- Enseigner à partir d'une pédagogique explicite
- Développer une approche bienveillante de l'évaluation



LES INCIDENCES PÉDAGOGIQUES

- Favoriser l'autonomie des élèves par la proposition d'outils et de démarches favorisant la compréhension des tâches et leur résolution
- Diversifier les modalités de travail (seul, à deux, en groupe)
- Solliciter l'ensemble des registres de compétences (cf « intelligences multiples »)
- Valoriser l'effort, la réflexion, la rigueur, l'apprentissage
- Différencier les aides pour permettre à chaque élève de progresser
- Donner à voir des modes de raisonnement pour faciliter la compréhension et la transposition
- Expliquer les usages scolaires et sociaux des apprentissages pour les rendre plus concrets
- Favoriser l'encouragement, la mise en évidence des progrès, la motivation personnelle.



LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS

D'AIDE



7) LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE

- « Plus de maîtres que de classes » (enseignement à 2 enseignants dans la classe)
- Les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté
 - Psychologue scolaire
 - Enseignant à dominante pédagogique
 - Enseignant à dominante rééducative
- Les projets personnalisés
- Le programme personnalisé de réussite éducative (élèves en difficulté scolaire persistante)
- Le plan d'accompagnement personnalisé (pour les élèves présentant un trouble de l'apprentissage : dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, ...)
- Le plan d'accueil individualisé (pour les élèves présentant une maladie chronique nécessitant un protocole médical spécifique allergie par exemple)
- Le plan personnalisé de scolarisation (pour les élèves en situation de handicap).



EN CONCLUSION

L'école est une institution de la sphère publique :

Uniformité des programmes Liberté des modalités d'enseignement Egalité d'accès au niveau de la maitrise du socle commun

L'Etat est garant de ces principes

Chaque famille est responsable de la sphère privée

Une finalité unique : la réussite et l'épanouissement scolaire et sociale de chaque jeune.